

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

Le 3 novembre 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 28 octobre 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 21

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAULT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : LECOURT Sylvie (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), LEDERNET Christian (pouvoir à CHERBONNIER Noël), CLÉMOT Dany (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à CHERRE Christelle)

Absents excusés : NEANT

Absents : ATANI Béatrice, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, MARTIN Denis, SIMON Emmanuel

Secrétaire de Séance : BONNAVENTURE Mickaël.

DCM N° 2025 – 068 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ – RODP 2025

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur le territoire de Daumeray doit être votée par le conseil municipal. Au titre de l'année 2025 cette redevance est la suivante :

- Redevance 2025 d'occupation du domaine public : 903,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la perception de cette redevance 2024 d'un montant de 903,00 € et autorise Monsieur le Maire à établir un titre à l'ordre de GRDF pour ce montant.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à GRDF avec le titre correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

